



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 AOUT 2025

La Municipalité décide :

- D'accepter les travaux complémentaires à l'étang forestier du Sentier botanique entièrement financés par la BCV.
- De l'indemnisation à remettre pour la mise à disposition du terrain et de l'électricité lors des festivités de la fête nationale.
- D'accepter une demande d'abattage d'arbres sur une parcelle privée.
- De valider une proposition de compensation à la suite d'une demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De valider le principe de mettre une obligation d'infiltrer les eaux pluviales pour les nouvelles constructions et grosses rénovations, les modalités restent à définir
- De valider des contrats de Romande Energie concernant le renforcement de leur réseau électrique.
- D'accepter la proposition de remplacement du compacteur de carton à la déchetterie par un compacteur avec indicateur de charge.
- De renoncer aux rétrocessions de Texaid et Tell-Tex.
- De mettre la salle polyvalente à disposition du Conseil d'établissement de l'Esplanade pour l'assemblée générale des parents d'élèves.
- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à la suite d'une demande de naturalisation.
- De valider le renouvellement d'une avance à terme fixe pour une durée de trois mois.
- De valider les décisions municipales du mois de mai 2025.
- De prolonger le contrat de M. Daniel Herpich en qualité de conducteur du bus bleu.

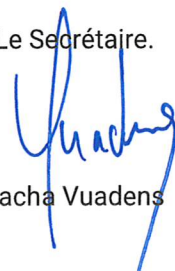
- De prendre en charge, de manière exceptionnelle au vu de l'urgence, les coûts d'éradication d'un nid de frelon asiatique et de se prononcer ultérieurement sur une règle en la matière.
- De valider l'engagement de deux assistantes socio-éducatives à l'UAPE Les Petits Filoups ainsi que de deux remplaçantes.
- De valider la convention avec la commune de Le Vaud ainsi que les objectifs de stage de pour l'article 32 d'une collaboratrice.
- De valider l'offre du marquage des routes du centre du village.
- De valider le règlement sur les émoluments, de le faire suivre au Canton et à Monsieur Prix en vue de l'établissement du préavis relatif.
- D'accepter la demande de Happy Days d'installer un food truck, le choix du jour se porte sur le lundi.
- De donner dix entrées individuelles à la piscine à la Jeunesse de St-George pour le soutien à l'organisation de Saint-George en fête.
- De valider l'engagement de Mme Julie Vilas à l'issue de la période d'essai.
- D'autoriser l'aliénation d'un objet sans faire valoir le droit de préemption.
- De valider un Pocama pour des manifestations organisées sur le territoire communal.
- De soutenir la démarche des communes de la Vallée de Joux en soutien au Pôle Santé et d'écrire au Conseil d'Etat.
- Des dates de fermeture de l'administration communale durant les fêtes de fin d'année, des jours offerts ainsi que des dates auxquelles la Municipalité ne siègera pas.
- De valider les directives internes de l'UAPE Les Petits Filoups.
- D'accepter le transfert de bail entre Cuisinier Events Besnard SA à Maison Lagnier SA.
- De valider le contrat de fourniture électrique entre la Commune et les Services industriels de la ville de Nyon.
- De préavis positivement au contrat avec GROUP-IT, d'accepter la date du 8 octobre 2025 pour la soirée d'informations à Bassins, et de valider les modes de subventionnement.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : 

 Denis Currat

Le Secrétaire.


 Sacha Vuadens